

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN39

présenté par

M. Rancoule, M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Taverne, M. Girard,
Mme Martinez, M. Gonzalez, M. Jacobelli, Mme Galzy et M. Giletti

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l’alinéa 39 par la phrase suivante :

« Un effort particulier sera mis en œuvre sur les études amont. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à souligner l’importance que présentent les études amont dans l’imagination des concepts et des produits qui répondront aux besoins de la Défense dans 10, 15, 20 ou 25 ans.

Afin de conserver un modèle d’armée global dans la durée qui soit capable de répondre aux menaces actuelles et futures, il est important d’encourager le soutien public à la recherche au développement. Il s’agit de la proposition n° 13 du rapport d’information n° 875 sur les stocks de munitions des députés Rancoule et Bru.